

684

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros
Siège social : 128 rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS - SIREN 538 772 807

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2021

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020

Après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

– Un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 160.225 €

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ni d'autres revenus au titre des trois exercices précédents.

DocuSigned by:

DC13DA49EB60496...

CERTIFIE CONFORME A
L'ORIGINAL

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 684 **Provisoire**			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	313 711
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	160 225
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	479 436
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	786 089
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	292 102
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 608
	Dettes fiscales et sociales		DY	68 605
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	3 024 284
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	4 176 688	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 656 123	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 579 828
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	32 292	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 684 **Provisoire**							Néant ☐ *	
				Exercice N				
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	250 236	FH		FI	250 236
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	250 236	FK		FL	250 236
	Production stockée*		FM					
	Production immobilisée*		FN					
	Subventions d'exploitation		FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)		FP					
	Autres produits (1) (11)		FQ 1					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR 250 237					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	17 057
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	534
	Salaires et traitements*						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA	3 257
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 848
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	229 389	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	13 447
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	13 447
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-13 447	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	215 943	

Désignation de l'entreprise 684 **Provisoire**										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	750	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	750	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	750	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	750	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	55 718
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	250 987
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	90 763
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	160 225
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1G	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6			obligatoires A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le								Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise684**Provisoire**Néant☐*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II					KD	77 003	KE		KF	5 626	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 771	LC		LD	0	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	9 771	LO		LP	0	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 150 200	8V		8W	3 080 490
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	1 150 200	LR		LS	3 080 490		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 236 974	ØH		ØJ	3 086 116		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II		IO		LV		LW	82 629	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	9 771	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	9 771	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	4 230 690	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	4 230 690	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	4 323 090	ØM				

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le :31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :684**Provisoire**Néant☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 684 **Provisoire**											Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL				EM					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE				PF				PG					
Terrains			PI				PJ				PK					
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO					
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT					
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV				PW				PX					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB					
Autres	Inst. générales., agencements, aménagements divers		QD				QE	0			QF					
	corporelles	Matériel de transport	QH				QI				QJ					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 990			QM	3 257			QN	6 246					
Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS						
TOTAL III			QU	2 990			QV	3 257			QW	6 246				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 990			ØP	3 257			ØQ	6 246				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9					Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP					SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 684 **Provisoire**										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	54 255		54 255					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	0		0					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 570		3 570					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	280 705		280 705					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	750		750					
	Charges constatées d'avance				VS								
TOTAUX					VT	339 280	VU	339 280	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	32 292		32 292						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	753 797		156 937		586 632		10 228		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	292 102		292 102						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	5 608		5 608						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	55 718		55 718						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	12 887		12 887						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	284		284						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	3 024 000		3 024 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX					VY	4 176 688	VZ	3 579 828		586 632		10 228	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	154 477	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 684 **Provisoire**							Néant ☐
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I. Immobilisations*	1	PARTICIPATION	750				750
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	0	-750				-750
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						-750
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 684**Provisoire**Néant*

1

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU			
Origine 1	Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *						
Origine 1	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col 7= 2+3+4-5-6 7
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 684 **Provisoire**

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e,6^e,7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.